CONSERVATOIRE POPULAIRE MUSIQUE DANSE THÉÂTRE

Video challenge : réinvente ton art
Concours pluridisciplinaire et créatif !
Règlement

Conditions d'admission
Les participants doivent tous être élèves du Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre et nés après le 1er septembre 1994. La participation se fait par groupe de 3 élèves minimum. Deux des disciplines enseignées (musique, danse, théâtre) au Conservatoire populaire doivent être représentées de façon claire.
Le groupe peut être conseillé par des professeurs ou adultes, avec mesure, avec obligation de le stipuler dans le bulletin d'inscription.Le ou les élèves restent au centre de leur propre création.

- Une seule participation par élève est autorisée.
- Une seule vidéo par groupe est autorisée.

Envoi des vidéos et date limite de dépôt :
Les vidéos doivent être envoyées à : direction@conservatoirepopulaire.ch
ou déposées sur clé USB (sur un format lisible, mp4 ou .mov) à la réception du centre D'Ivernois.
Le bulletin d'inscription dûment rempli doit être joint simultanément à la remise de la vidéo.
La date limite de la remise est fixée au lundi 3 juin 2019, 12h.

Durée de la Vidéo Challenge
Elle doit être comprise strictement entre 4 et 10 minutes.

Prix
1er prix : CHF 1000.- pour le groupe
2e prix : CHF 700.- pour le groupe
3e prix : CHF 300.- pour le groupe
Les 3 vidéos primées seront diffusées lors de la Fête de la Musique 2019 au Studio Gabriele de Agostini et sur le site du Conservatoire populaire et ses réseaux sociaux.

Déroulement du concours
Il s'agit, par un travail collectif d'investigation, d'interprétation et d'analyse, de mélanger plusieurs arts et plusieurs visions dans une création vidéo de type Youtube !
Des exemples sont visibles sur le site conservatoirepopulaire.ch voire page Actualités / musique, danse, théâtre.

Jury
Le jury est composé du Directeur, d'un membre du Conseil de direction, d'un doyen, d'un professeur et d'un membre du Personnel administratif et technique.

Cérémonie de remise des prix
La remise des prix ainsi que la projection de la vidéo ayant remporté le 1er prix aura lieu lors de la cérémonie des Promotions du Conservatoire populaire.

Ce présent règlement fait foi et la participation au challenge entraîne son acceptation entière et sans réserve.